



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Avril 2022

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le Onze Avril à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>04.04.2022</u> <u>Date d'affichage</u> <u>04.04.2022</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Philippe DESCHODT, Raymond WOLICKI, Eric EGO, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Bernadette DEHAENE, Mrs Bernard DELEMER, Serge BEAREZ. ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sévérine FRACKOWIAK à Mme Catherine KOPEC, Mme Carole HURIAU à M. Laurent MARTINEZ, Mme Bernadette DEHAENE à Mme Cathy NOTOT-GOS, M. Bernard DELEMER à Mme Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Sylvie ROUSSELLE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGHE</p>

Délibération n° 21/2022/CM/CM

Objet : Reprise sur provisions comptables pour créances douteuses 2021

Monsieur Laurent Martinez, rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°20-2021-CM-CM du 06 Avril 2021 décidant de :

- Retenir le régime de droit commun, régime semi-budgétaire pour les provisions que la commune se doit de constituer
- De constituer une provision pour créances douteuses (couverture du risque d'irrécouvrabilité) pour un montant de 1500€ pour l'exercice 2021
- inscrire cette provision au 6817 du BP 2021

Il rappelle que parmi les impayés de la commune antérieurs à 2019 figurait une concession de columbarium ainsi qu'un impayé de cantine.

Par mail en date du 18 mars 2022, Monsieur le Percepteur nous a informé que le titre 166 de 2015 de 1000 €, concernant la concession de columbarium, a été soldé ce jour par chèque bancaire au nom de la redevable

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 059-215903758-20220411-2022_CM_590-DE



Aussi il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- Procéder à une reprise sur les provisions comptables pour les créances douteuses 2021 pour un montant de 1 000€
- De dire que cette reprise fera l'objet d'un titre de recette à l'article 7815 de la section de fonctionnement du BP 2022
- Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2022

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
conforme,

Pour extrait

Le Maire,


Claude MERLY